



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Troisième Commission

Point 64 de l'ordre du jour : Promotion de la femme

Organisation des Nations Unies, 14 octobre 2009

DECLARATION de Madame l'Ambassadrice Anda Filip, Observatrice permanente

Monsieur le Président,

L'année prochaine, en 2010, 15 ans après Beijing et 35 ans après la première Conférence mondiale sur les femmes tenue à Mexico, nous franchirons une nouvelle étape. Les conférences mondiales sur les femmes ont eu le mérite de donner une visibilité politique aux droits de la femme dans le monde entier. Trente cinq ans plus tard, pouvons-nous être satisfaits du rythme du changement ?

Aujourd'hui, les femmes représentent 18,6 pour cent des parlementaires. C'est un progrès, mais il n'est pas suffisant. Dix huit pour cent, c'est bien inférieur à l'objectif de 30 pour cent fixé par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, même si les femmes s'en tirent mieux au Parlement que dans d'autres instances décisionnelles : dans le monde, seuls neuf pour cent des maires, 16 pour cent des ministres (en 2008) et 4,5 pour cent des chefs d'Etat (toujours en 2008) sont des femmes.

Le Parlement est-il donc plus ouvert aux femmes que d'autres sphères décisionnelles ? Mais surtout, le Parlement n'est-il pas l'instance à qui il revient naturellement de demander une participation équilibrée des hommes et des femmes et d'en tirer parti ?

Dans la perspective de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme qui examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, l'UIP a lancé un processus d'évaluation axé sur les progrès réalisés pour ce qui est de l'accès des femmes aux postes de responsabilité, et en particulier des femmes au Parlement.

Ce processus a commencé par une réunion tenue à Genève il y a deux semaines qui rassemblait des membres et des présidents de commissions parlementaires traitant de la question de l'égalité des sexes. Quatre vingt de ces parlementaires provenant de 35 pays ont tenté de trouver une réponse à une question apparemment simple : le Parlement est-il ouvert aux femmes ?

J'aimerais vous faire part du début de réponse trouvée par les participants.

Un premier moyen d'examiner la question consiste à se placer sous l'angle des pourcentages et des chiffres. Sous cet angle, on peut dire à juste titre que oui le Parlement est ouvert aux femmes. Seuls neuf parlements sont composés exclusivement d'hommes, mais 41 comptent moins de dix pour cent de femmes parmi leurs membres. Si les parlements ne sont plus un domaine exclusivement masculin, leur composition est loin d'être équilibrée.

Les participants ont constaté que de nombreux facteurs continuent d'entraver la participation des femmes à la vie politique, par exemple la nécessité de concilier responsabilités privées et responsabilités publiques, le financement, l'appui des partis politiques, les attitudes et les stéréotypes culturels.

Chose encourageante, des solutions sont apparues au cours des dix dernières années et diverses mesures spéciales ont été mises en œuvre. Les quotas électoraux pour les femmes, par exemple, sont de plus en plus utilisés pour promouvoir la participation des femmes au Parlement. Sur les 25 pays qui comptent 30 pour cent ou plus de femmes au Parlement, 22 ont eu recours à des quotas sous une forme ou sous une autre.

Toujours à ce propos, les participants ont également débattu d'autres mesures incitatives telles que le financement politique. Ce financement peut être utilisé pour encourager les femmes à participer à la vie politique, qu'il soit public, privé ou les deux à la fois. Les lois de finances peuvent encourager les partis politiques à réserver des fonds destinés à appuyer la candidature de femmes. Des plafonds peuvent être imposés sur les dépenses comme moyen d'offrir des chances égales à tous. On a également mentionné la possibilité d'inclure un élément financier tenant compte des besoins des femmes dans les lois et les politiques sur la participation politique.

L'accent a été mis sur le rôle des partis politiques. La démocratie interne des partis conduit à plus d'ouverture et peut donc favoriser une participation accrue des femmes. Les partis devraient être encouragés à mettre en œuvre des programmes de formation précis (par exemple en matière de communication ou de leadership) qui ciblent expressément les femmes. Le mentorat entre femmes peut aussi être un outil précieux pour former de nouveaux responsables.

L'expérience acquise au niveau local est un autre point d'entrée qui peut renforcer la participation des femmes à la vie politique nationale. Les mandats locaux peuvent servir de tremplin aux femmes, les projeter sur la scène nationale et leur permettre d'accéder au Parlement national. De plus, les mesures adoptées pour encourager une participation accrue des femmes au niveau local peuvent ouvrir la voie à l'application de mesures identiques au niveau national. Les participants ont estimé que cette question méritait d'être étudiée plus avant.

Un deuxième moyen de répondre à la question consiste à aller au-delà des chiffres et à évaluer la mesure dans laquelle les femmes disposent de possibilités réelles, et non plus seulement symboliques, de contribuer aux travaux du Parlement.

Les participants ont noté que, lorsque les femmes accèdent au Parlement, elles se retrouvent dans un fief masculin face à un ensemble de problèmes nouveaux. Les règles et procédures des parlements ont généralement été établies par des hommes et, par nature, les « clubs masculins », qui existent toujours dans certains parlements, excluent les femmes.

On a également souligné la nécessité d'arriver à une masse critique de femmes d'au moins 30 pour cent. Dans les parlements où les femmes sont peu nombreuses, elles ne peuvent pas toujours siéger dans toutes les commissions parlementaires ou s'épuisent à la tâche. Il faut aussi une masse critique de femmes pour commencer à changer les priorités politiques et inscrire les questions qui les préoccupent à l'ordre du jour du Parlement.

Les femmes doivent être solidaires et s'entraider. Les participants ont souligné combien il était bénéfique d'agir ensemble et de s'unir en faveur du changement, même au-delà de la notion de parti. On a également relevé qu'il était important de nouer des contacts avec les hommes et de collaborer avec eux en tant que partenaires du changement, et les participants ont demandé un effort accru pour associer les hommes à l'action menée en faveur de l'égalité des sexes.

Enfin, les participants ont souligné le rôle des commissions parlementaires qui traitent de l'égalité des sexes. C'est à elles qu'incombe une grande partie du travail d'élaboration des politiques et de contrôle, et c'est donc en leur sein que des stratégies d'égalité des sexes doivent être mises en œuvre. Ces commissions sont un mécanisme important d'intégration .

En troisième lieu, les participants ont examiné l'institution parlementaire elle-même. Dans quelle mesure les parlements tiennent-ils compte des besoins des deux sexes ? Comment les hommes encouragent-ils l'égalité des sexes ? Existe-t-il un programme commun pour l'égalité des sexes au Parlement ? Existe-t-il des mécanismes qui facilitent l'intégration de cette question dans le travail parlementaire ?

Les participants ont également parlé des parlements comme lieux de travail et reconnu que les préjugés masculins inhérents à ces lieux de pouvoir devaient être identifiés, contestés et rectifiés. Les parlements eux-mêmes doivent mettre en œuvre des mesures adaptées aux familles et aux femmes. Ce niveau d'adaptation devrait aussi permettre de mesurer la qualité de la performance institutionnelle.

J'ai l'espoir que ces résultats préliminaires enrichiront la réflexion et contribueront à trouver des moyens de renforcer l'action dans la perspective de l'examen Beijing+15 qui aura lieu en mars 2010. Telle est la première étape de l'évaluation de l'UIP. Nous continuerons nos efforts dans ce domaine et espérons vous en rendre compte dans un avenir proche.

Je vous remercie.